



**ARRETE PORTANT MISE A JOUR
DE LA CARTE COMMUNALE
DE LA COMMUNE D'AUSSAC-VADALLE**

ARRETE D'URBANISME N° 2018-03 U

LE PRESIDENT

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L 163-10 et R 161-8,

VU la délibération du 27/09/2007 approuvant la carte communale de la commune d'Aussac-Vadalle,

VU l'arrêté préfectoral du 15/11/2007 approuvant la carte communale de la commune d'Aussac-Vadalle,

VU l'arrêté préfectoral du 08/12/2017 approuvant les périmètres de servitudes d'utilité publique autour des canalisations de transport de gaz,

VU notamment les plans et documents annexés.

ARRETE

ARTICLE 1 : La carte communale de la commune d'Aussac-Vadalle est mise à jour à la date du présent arrêté.

A cet effet, ont été reportées sur chacune des pièces intéressées :

- les servitudes SUP_danger_gaz relatives au périmètre de servitudes d'utilité publique autour des canalisations de transport de gaz.

ARTICLE 2 : La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public :

- à la mairie,
- dans les locaux de la Direction Départementale des Territoires,
- dans les locaux de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Charente,
- dans les locaux de la Préfecture.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera affiché à la Communauté de communes et en mairie durant 1 mois.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera adressé à :

- M. le Préfet de la Charente,
- M. le Directeur Départemental des Finances Publiques de la Charente,
- M. le Directeur Départemental des Territoires de la Charente,
- M. le Maire.

A TOURRIERS, le 23/02/2018
Le Président,
Jean-Pierre de FALLOIS





**ARRETE PORTANT MISE A JOUR
DE LA CARTE COMMUNALE
DE LA COMMUNE D'AUSSAC-VADALLE**

ARRETE D'URBANISME N° 2018-02 U

LE PRESIDENT,

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L163-10 et R 161-8,

VU la délibération du 27/09/2007 approuvant la carte communale de la commune d'Aussac-Vadalle,

VU l'arrêté préfectoral du 15/11/2007 approuvant la carte communale de la commune d'Aussac-Vadalle,

VU l'arrêté préfectoral du 26/06/2017 approuvant les périmètres de protection du captage « des Seigelards »,

VU notamment les plans et documents annexés.

ARRETE

ARTICLE 1 : La carte communale de la commune d'Aussac-Vadalle est mise à jour à la date du présent arrêté.

A cet effet, ont été reportées sur chacune des pièces intéressées :

- les servitudes AS1 relatives à la protection du captage « des Seigelards ».

ARTICLE 2 : La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public :

- à la Communauté de communes,
- à la mairie,
- dans les locaux de la Direction Départementale des Territoires,
- dans les locaux de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Charente,
- dans les locaux de la Préfecture.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera affiché à la Communauté de communes et en mairie durant 1 mois.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera adressé à :

- M. le Préfet de la Charente,
- M. le Directeur Départemental des Finances Publiques de la Charente,
- M. le Directeur Départemental des Territoires de la Charente
- M. le Maire.

A TOURRIERS, le 25/01/2018

Le Président,
Jean-Pierre de FALLOIS



Commune d'AUSSAC-VADALLE
Servitudes d'Utilité Publique

CODE	NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	DESIGNATION DU GENERATEUR	REFERENCE DU TEXTE LEGISLATIF QUI PERMET DE L'INSTITUER	ACTE QUI L'INSTITUE SUR LE TERRITOIRE CONCERNÉ	DESIGNATION DU SERVICE RESPONSABLE
AS1	CONSERVATION DES EAUX Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux destinées à la consommation humaine et des eaux minérales	Captage de Coulanges sur Charente à St.Savinien (17) périmètre de protection rapprochée Forage Des Seigelards	Code de la Santé Publique articles L 1321-2 L 1322-3 à 13 R 1321-13	Arrêtés Préfectoraux du 10/08/1971 31/12/1976 Arrêté Préfectoral Du 26/06/2017	A.R.S. Immeuble Le Manager Cour de l'Hippodrome 8, rue du père J. Wresinsky CS 22321 16023 ANGOULEME
EL11	VOIES EXPRESS ET DEVIATION D'AGGLOMERATIONS Servitudes relatives aux voies express et déviations d'agglomérations	RN 10	Code de la Voirie Routière article L 151-3	Décret du 04/08/1977	DIR Atlantique 19 allée des Pins CS31670 33073 BORDEAUX CEDEX
I3	GAZ Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de distribution et de transport de gaz	Artère de Vendée Diam 250 mm Diam 300 mm Branchement de Tourriers Diam 80 mm	loi du 15/06/1906 consolidée au 20/12/2003	Arrêté du 04/08/2006	G.R.T. Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service travaux Tiers et Urbanisme Site d'Angoulême 62, rue de la Brigade Rac Z.I. de Rabion 16023 ANGOULEME Cedex
PT1	TELECOMMUNICATIONS Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques	Station hertzienne de Mansle (central téléphonique)	Code des Postes et Communications Electroniques articles L.57 à L.62 et R.27 à R.39	Décret du 17/11/1989	FRANCE TELECOM Unité Pilotage réseau S.O. Groupe IRF Limousin Poitou-Charentes 36, Bd Pont Achard 86030 POITIERS Cedex
PT2	TELECOMMUNICATIONS Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat	Liaison hertzienne Puymoyen Llonnes	Code des Postes et Communications Electroniques articles L.54 à L.56-1 et R.21 à R.26-1	Décret du 01/10/2003	S.G.A.M.I. D.S.I.C. 89 à 143 Cours Dupré de Saint Maur BP 33 33028 BORDEAUX Cedex
SUP DANGER GAZ	Servitude prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits Chimiques	Canalisations De gaz haute pression	Code de l'environnement L555-16 et R555-30 et 31	Arrêté Préfectoral Du 08/12/2017	G.R.T. Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service travaux Tiers et Urbanisme Site d'Angoulême 62, rue de la Brigade Rac Z.I. de Rabion 16023 ANGOULEME Cedex